



LA CPRN AU PLUS PROCHE DE VOUS

**DÉCOUVREZ NOS
OFFRES PERSONNALISÉES**



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

LA CPRN VOUS PROPOSE DES AIDES SUR-

AIDE FINANCIÈRE EN MAISON DE RETRAITE

Elle peut intervenir pour :

- la prise en charge des frais de séjour

AIDE AU CONFORT DU RETRAITÉ

Elle est destinée à financer les dépenses de la vie quotidienne telles que :

- les frais de chauffage,
- la consommation d'énergie,
- l'équipement ménager,
- l'installation d'appareils numériques adaptés
 - les frais de téléassistance,
 - le portage des repas...

AIDE RELATIVE À LA SANTÉ

Elle peut intervenir pour :

- la prise en charge de dépassements d'honoraires,
- les soins paramédicaux,
- les prothèses,
- les frais d'optiques,
- le financement d'une complémentaire santé

(si vous ne pouvez pas bénéficier des aides délivrées par votre caisse d'assurance maladie).

AIDE AU HANDICAP

Elle peut intervenir pour :

- le financement des travaux d'aménagement du domicile,
- l'adaptation du logement au handicap,
 - le réaménagement ou la création de sanitaires adaptés, de monte escalier...



MESURE :

LA DÉPENDANCE

Elle accompagne les affiliés en situation de dépendance totale (GIR 1 ou GIR 2)

- Versement d'une aide mensuelle
- Aide relative à l'adaptation de l'habitat



SOUTIEN À L'AIDANT

Le fonds d'action sociale peut intervenir pour :

- soutenir l'aidant (participation au financement de séjours ou d'un soutien ponctuel au domicile permettant à l'aidant d'être remplacé),
- accorder une aide au financement de séjour dans une structure de vacances-répit,
- permettre la participation à des ateliers du bien vieillir...

Le fonds d'action sociale peut participer à la rémunération d'une aide-ménagère pour :

- l'entretien courant du logement,
- le repassage,
- la préparation des repas,
- les soins d'hygiène.

Le financement peut également intervenir si vous êtes confronté à une incapacité temporaire (3 mois).

FINANCEMENT D'UNE AIDE-MÉNAGÈRE OU AUXILIAIRE DE VIE

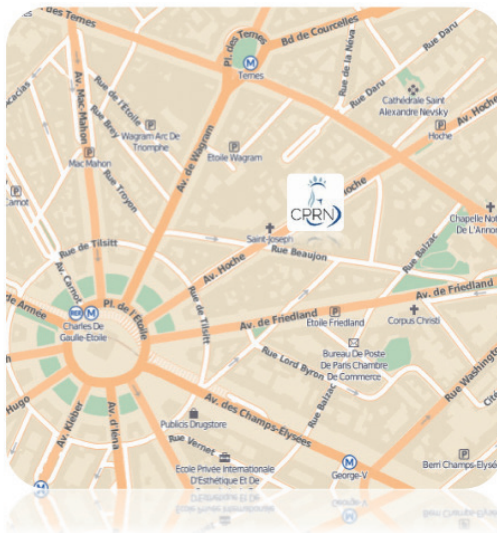


SECOURS DIVERS

Cette aide est destinée à prendre en charge :

- une difficulté passagère,
- un déménagement,
- les frais pour charge de famille,
- les frais d'obsèques...

NOUS CONTACTER



CPRN – Action sociale
43, avenue Hoche
75008 PARIS

01 53 81 75 00

action.sociale@cprn.fr

Métro lignes 1, 2, 6 :
Station Charles de Gaulle Étoile
RER A : Station Charles de Gaulle-Étoile
Bus 22 et 31 : Arrêt Charles de Gaulle – Étoile Friedland
Bus 43 : Arrêt Hoche Saint-Honoré